



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Produit: SOF-SEAL Component B **Numéro d'identification:** 4020-002
Fabricant: W. R. MEADOWS OF CANADA **Adresse:** 70 Hannant Court
Milton, Ontario Canada L9T 5C1
Téléphone: (905) 878-4122 **En cas d'urgence, faites le (800) 424-9300 (CHEMTREC)**
Date de la révision: 19-07-2018
Utilisation: Scellant de bas module

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES ET LIMITES D'EXPOSITION

SIMDUT	
Santé	1
Inflammabilité	2
Réactivité	0
Protection personnelle	

RISQUES

AVERTISSEMENT!

Liquide et vapeurs inflammables
Cause une irritation de la peau et des yeux
Suspecté de causer des anomalies génétiques
Cause des lésions du foie, des reins, des poumons et du sang.
Nocif si inhalé.
Peut être mortel si ingéré ou introduit dans les voies respiratoires.

PRÉCAUTIONS

Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.
Éviter le contact direct et l'inhalation des vapeurs
Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Porter un équipement de protection personnelle approprié
Garder loin des sources d'inflammation.
Contrôler les vapeurs dans les espaces confinés avec une ventilation mécanique.



SECTION 3: COMPOSANTS DANGEREUX

Nom du produit chimique:	Numéro CAS	% en poids	SARA 313	Pression de vapeur (mm Hg@20°C)	LEI (@25°C)
1. Xylène	1330-20-7	1 à 5	Oui	6.6	1.1
2. Asphalte de pétrole	8052-42-4	25 à 30	Non	SO	SO
3. Chaux	1317-65-3	25 à 30	Non	SO	SO
4. Distillat de pétrole	68477-30-5	5 à 10	Non	SO	SO

D'après les exigences rapportées dans la Section 313 du titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1966 (SARA) et 40 CFR Partie 372, les produits chimiques enregistrés dans la liste 313 (40 CFR Partie 373.65) sont identifiés sous l'entête « SARA 313 ». SO: Sans objet

SECTION 4: MESURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer les yeux à l'eau durant quinze (15) minutes. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

CONTACT AVEC LA PEAU: Laver les zones affectées avec de l'eau et un savon doux. Ne pas utiliser de solvant pétrolier. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

INHALATION: Si les symptômes persistent, transporter la victime loin de la source d'exposition, à l'air pur. Traiter les symptômes. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

INGESTION: Non anticipé par cette voie d'exposition. Ne pas faire vomir. Diluer en donnant de l'eau ou du lait. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête de la victime en dessous de ses hanches pour éviter l'aspiration par les poumons. Faire un suivi médical immédiatement.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET CHRONIQUES: Voir Section 11 pour les symptômes et les effets.

SECTION 5: RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR: 54°C

MOYENS D'EXTINCTION: Eau pulvérisée, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone.

RISQUE CHIMIQUE ET D'INCENDIE: Monoxyde et dioxyde de carbone et produits de combustion incomplète.

PRÉCAUTIONS/ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE: Les contenants exposés à une chaleur intense du fait de l'incendie devraient être refroidis avec de l'eau afin d'empêcher l'accumulation de vapeurs pouvant causer leur rupture. Les pompiers devraient utiliser une tenue de protection complète.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROCÉDURE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT: Évacuer le personnel non nécessaire. Retenir et contenir. Enlever ou éteindre les sources d'inflammation. Le produit est épais et ne se répandra pas rapidement une fois déversé. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Placer le produit déversé dans des contenants identifiés et scellés pour une élimination appropriée.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANIPULATION SÉCURITAIRES: Éviter le contact direct. Utiliser à l'extérieur uniquement. Éviter les sources d'inflammation.

ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE: Garder les contenants fermés en dehors de leur utilisation. Garder loin des sources d'inflammation.

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**OSHA****ACGIH**

Nom du produit chimique:	LEP	LEP/PLAFOND	LEP/LECT	PEAU	VS	VS/PLAFOND	VS/LECT	PEAU
1. Xylène	100 ppm	NE	NE	NE	100 ppm	NE	150 ppm	NE
2. Asphalte de pétrole	5 mg/m ³ *	NE	NE	NE	5 mg/m ³ *	NE	NE	NE
3. Chaux+	SO	SO	SO	Non	SO	SO	SO	Non
4. Distillat de pétrole	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE

NE: Non établi * : Vapeurs d'asphalte + : La chaux est en solution. Aucune exposition n'est anticipée à moins que le produit soit séché ou abrasé.

SÉCURITÉ INTÉGRÉE : Utiliser avec une ventilation appropriée et un équipement antidéflagrant.

EQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE: Lunettes de sécurité, gants résistant aux produits chimiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION : NE	DENSITÉ DE VAPEUR : >1 (Air=1)	% VOLATILE EN VOLUME : NE
VITESSE D'ÉVAPORATION : I <1 (Ether=1)	pH : SO	% VOLATILE EN POIDS : 5 (approximatif)
POIDS PAR GALLON : 9,98	ASPECT DU PRODUIT : Liquide noir	TENEUR EN COV : 46 g/L
ODEUR : Solvant	SEUIL DE L'ODEUR : ND	POINT DE FUSION ET DE CONGÉLATION : ND
POINT ÉCLAIR : Voir Section 5	INFLAMMABILITÉ : ND	LEI/LÉS : ND
PRESSION DE VAPEUR : ND	DENSITÉ RELATIVE : ND	SOLUBILITÉ : ND
COEFFICIENT DE PARTITION : ND	TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION : ND	TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : ND
VISCOSITÉ : ND		<i>ND: Non déterminé SO: Sans objet</i>

SECTION 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable. **POLYMÉRISATION DANGEREUSE**: Ne se produira pas.

CONDITIONS ET PRODUITS À ÉVITER: Oxydants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Oxydes de soufre et d'azote.

SECTION 11: TOXICITÉ

CONTACT AVEC LES YEUX: Évacuer la victime de la zone d'exposition. Rincer les yeux à l'eau durant quinze minutes. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

CONTACT AVEC LA PEAU: Laver les zones affectées avec de l'eau et un savon doux. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

INHALATION: L'exposition à des concentrations de vapeurs excessives peut causer des signes de dépression transitoire du système nerveux central (migraines, somnolence, perte de coordination et fatigue). La concentration ou l'inhalation délibérée des vapeurs peut être nocive et mortel.

L'exposition professionnelle aux solvants peut causer des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux.

INGESTION: Non anticipé par cette voie d'exposition. L'ingestion cause une irritation du conduit gastro-intestinal.

SIGNES AND SYMPTÔMES: Symptômes d'irritation des yeux: larmoiement, rougeur et gonflement. Symptômes d'irritation de la peau: rougeur et enflure. Symptômes d'irritation gastrointestinale: nausées, vomissements et inconfort abdominal. Symptômes d'irritation respiratoire: écoulement nasal, mal de gorge, toux, malaise dans la poitrine, souffle court et fonction respiratoire réduite. Symptômes de dépression du système nerveux central: migraines, somnolence, perte de coordination, vertiges et fatigue.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES: Les problèmes cutanés, oculaires ou respiratoires pré-existants peuvent être aggravés suite à l'exposition à ce produit.

AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ: Certains asphaltes et certaines huiles aromatiques peuvent contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques dont certains causent le cancer de la peau chez les animaux de laboratoire sous certaines conditions de mauvaise hygiène personnelle. Le contact intermittent ou occasionnel n'est pas censé présenter de risque de cancer tant que de bonnes mesures d'hygiène personnelles sont prises. Les vapeurs et les fumées de ces produits peuvent contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques dont l'inhalation devrait être évitée. Il a été démontré que le xylène et le naphtha aromatique cause les effets suivants sur les animaux de laboratoire: effets sur le foie et les reins, anomalies sanguines, effets sur la rate, les testicules, le système nerveux, les surrénales, le système cardiovasculaire ainsi que des dangers pour le fœtus. Le risque pour l'adulte est incertain.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ECOTOXICITÉ : NE	DEGRADABILITÉ : NE	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : NE
MOBILITÉ DANS LE SOL : NE	AUTRES EFFETS NUISIBLES : NE	

SECTION 13: ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ÉLIMINATION DES DÉCHETS: Le produit est classé comme déchet dangereux (D001). Convient aux mélanges de carburants.

SECTION 14: TRANSPORT

PRODUITS DANGEREUX/NON DANGEREUX: Non réglementé pour le transport terrestre domestique.

NUMÉRO ONU: Aucun **CLASSE DE RISQUES**: Aucun **GROUPE D'EMBALLAGE**: Aucun

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DE L'ONU: Aucun

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: Aucun connu.

INFORMATION SUR TRANSPORT EN VRAC: SO. Le produit n'est pas expédié en vrac.

PRÉCAUTIONS SPÉCIALES: Aucune

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de préparation: 19/07/18

Page 3 de 3

4020-002

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

DATE DE LA PRÉPARATION: 19-07-2018

PRÉPARÉ PAR:

Dave Carey

L'information ci-incluse est basée sur les données dont nous disposons et est considérée comme étant exacte. Cependant, nous ne fournissons aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats découlant de leur utilisation. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les lésions entraînées par l'utilisation du produit décrit ici.
